

## Le COCT (Conseil d'orientation des conditions de travail)

Le COCT est placé auprès du ministre du Travail. Il participe à l'élaboration des orientations des politiques publiques dans les domaines de la santé et de la sécurité au travail et de l'amélioration des conditions de travail. Il est consulté sur les projets de texte législatifs et réglementaires sur ces sujets.

### Les orientations :

1. Faire de la prévention primaire une priorité, centrer le **PST3 (Plan Santé Travail 3)** sur l'amplification et l'appropriation opérationnelle de la culture de prévention des risques au travail, à tous niveaux et par tous.
2. Prévenir la désinsertion professionnelle notamment en agissant préventivement au niveau des entreprises sur les conditions de travail pour la prévention de l'usure, de l'inaptitude.
3. Accompagner les entreprises dans leur démarche QVT (Qualité de vie au travail).
4. Rendre les règles plus intelligibles et accessibles aux employeurs ainsi qu'aux salariés et à leurs représentants, ce qui conditionne leur mise en œuvre effective.
5. Prioriser certains risques pour en renouveler l'approche préventive.
6. Rassembler et mettre en perspective les données de santé au travail.
7. Améliorer la complémentarité opérationnelle des acteurs de la santé au travail.

## Le CROCT\* Bretagne (Comité régional d'orientation des conditions de travail)

Le CROCT est placé, lui, auprès du préfet de Région. Il est une instance de dialogue et d'échanges au sein de laquelle l'ensemble des acteurs impliqués en Région (administrations, préventeurs, personnes qualifiées et partenaires sociaux) coordonnent les actions de prévention en milieu de travail et relaient la politique nationale de santé au travail.

(\* ex-CRPRP (*Comité régional de prévention des risques professionnels*))

**Le PRST 2016-2020 (Plan régional Santé Travail)** est construit autour d'actions issues du PST à décliner en Bretagne et d'actions issues de la dynamique existante et des réflexions régionales conduites par le CROCT. Des militants CGT\* (membres du CROCT ou non) ont intégré les groupes des 14 actions.

### Les actions :

1. Accompagner les démarches d'évaluation des risques et de planification de la prévention, notamment dans les PME-TPE
2. Renforcer la formation initiale et continue en santé sécurité au travail
3. Evaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des TMS
4. Prévention de l'usure professionnelle dans l'aide à domicile
5. Prévention de l'usure professionnelle - développer une offre de services en direction des entreprises des travaux publics
6. Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective du risque chimique
7. Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied
8. Impulser et coordonner, dans le cadre du PRST3, une offre de services régionale en matière de RPS
9. Promouvoir la qualité de vie au travail
10. Valoriser les compétences des représentants du personnel en matière de conditions de travail et mobiliser les commissions paritaires régionales interprofessionnelles
11. Développer une méthodologie de regroupement des données permettant d'établir un diagnostic territorial
12. Santé au travail des femmes
13. Secteur sanitaire - Fonction publique hospitalière
14. Secteur Energie Marine Renouvelable

**Trois autres actions transversales :** Comité de rédaction de la lettre Di@rbenn, groupe communication et groupe évaluation. Ce dernier groupe de travail propose de prioriser l'évaluation des actions 4 : Aide à domicile

et 8 : RPS est retenue. Le financement de ces évaluations sera assuré par le budget du Pôle Travail de la Direccte. L'évaluation des actions est confiée à l'ORS Bretagne.

(\*) H. Nadeau et F. Bleuzen (titulaires CROCT), P. Huberschwiller, E. Herry, C. Cornil, F. Chouannière, L. Belin, M. Francomme, S. Kergourlay, R. Salaün, G. Rousseau, G. Marzin, M. Thaëron, D. Besson, O. Calvez.

Édito

(Di@rbenn n°13 de septembre 2017  
sur le site de la Direccte Bretagne)

## Travail/Santé au cœur de la politique ?



Voici venu le temps de la mise en œuvre concrète du troisième Plan santé au travail (PST3), avec pour ancrage le territoire.

Avec les orientations du PST, il est enfin possible d'oser une politique globale du travail et de santé et de sortir notre société des politiques de la seule gestion du risque et de la logique de santé négociée dont les méfaits du mal-travail en démontrent chaque jour les impasses.

Avec le PST3, le dialogue social peut, au lieu d'aménager les conséquences d'un diagnostic erroné sur la compétitivité des entreprises, se saisir de cet enjeu commun qu'est le Travail (son sens, sa finalité), afin de confronter les vues sur sa qualité et son efficacité. Cela suppose que le syndicalisme soit capable d'instituer une connaissance du travail fondée sur l'écoute des travailleurs et que les employeurs remettent en question leur pouvoir discrétionnaire sur l'organisation du travail.

En même temps, le PST3 doit voir enfin les institutions, les pouvoirs publics, les divers acteurs du travail et de la santé œuvrer au « travailler ensemble » au service du monde du travail.

L'urgence est là : se concentrer sur d'autres possibles que les réductions budgétaires, ce « toujours plus avec moins ». Se mobiliser pour penser et agir autrement, inventer, transformer,

s'interroger, écouter, proposer, débattre et décider pour agir au service de l'intérêt général.

Cette espérance est portée par les orientations du PST3. Elle impose un changement de comportement, un devoir d'exemplarité de tous pour tous, car le monde du travail ne peut plus se satisfaire des mots sans lendemain.

**Jean-François NATON.**

Conseiller confédéral CGT - Responsable du pôle Travail-Santé-Protection sociale, Vice-Président de la CAT-MP